



FICHE SITE
site classé
76 138 000

LE BELVEDERE DE LA BARONNE, EN FORET DOMANIALE, A ARQUES-LA-BATAILLE

Liste des communes concernées : ARQUES-LA-BATAILLE

Superficie : 0,97 ha

Arrêté de classement du 02/12/1942 : est classé le site du «Belvédère de la Baronne» sis en forêt domaniale d'Arques (Seine-Inférieure) sur la parcelle cadastrale n° 17 de la forêt et délimité :

- par le côté est du bois de la Baronne;
- vers l'ouest par une ligne fictive parallèle au chemin et distante de 25 m du bord ouest de ce chemin;
- par une perpendiculaire au chemin, élevée au point A (ce point étant situé à l'extrémité supérieure du belvédère);
- par une autre perpendiculaire au chemin, élevée au point B (ce point étant situé à l'extrémité de la ligne droite, là où la pente s'accroît brutalement d'une façon très nette) appartenant à l'administration des Eaux et Forêts